

Si les honorables députés et surtout le ministre des Pêcheries (M. Robichaud) veulent bien patienter un instant, je vais indiquer que ces honorables représentants se sont comportés d'une façon indigne de la conduite de ministres de la Couronne.

Avant de présenter ma motion, monsieur l'Orateur, permettez-moi de signaler brièvement l'importance et l'urgence de cette affaire. Vous vous souviendrez que, le 1^{er} décembre, l'honorable député de Cap-Breton-Sud a inscrit la question suivante au *Feuilleton*:

Au sujet de l'enquête relative aux faillites frauduleuses actuellement en cours à Montréal, le gouvernement a-t-il obtenu des renseignements indiquant que les registres et documents relatifs aux procédures de banqueroute engagées par Max et Adolph Sefkind et (ou) leurs sociétés révèlent qu'un ministre du cabinet ou autre député auraient reçu des contributions à des fins de campagnes électorales et, dans le cas de l'affirmative, qui sont ces députés et quels sont les montants en cause?

Sans vouloir donner des précisions, monsieur l'Orateur, je dirai que, le 8 décembre, le secrétaire d'État aurait affirmé, selon les journaux, avoir fait des transactions avec la *United Upholsters Limited*, qui a maintenant fait banqueroute, concernant l'achat de meubles évalués à environ \$6,800. Il a déclaré qu'il avait reçu ces meubles en 1961 et qu'en 1963, n'ayant pas versé d'acompte et n'ayant prévu aucune modalité de paiement, il a commencé ses versements après avoir reçu une demande des syndicats de faillite en janvier 1964.

Le 9 décembre, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, selon ce qu'on a rapporté dans les journaux, avait donné spontanément des renseignements semblables aux représentants de la presse. Il avait alors déclaré que des meubles d'une valeur d'environ \$3,341 lui avaient été livrés entre le 15 novembre 1963 et le 10 janvier 1964. Il a déclaré qu'il les avait reçus dans des conditions semblables et qu'il avait fait un paiement final à la demande de la Banque de Montréal.

Le 9 décembre, les journaux rapportaient que le premier ministre avait fait la déclaration suivante:

«Je ne ferai de déclaration que lorsque j'aurai tous les faits, et non seulement des allégations ou des insinuations. Quand j'aurai tous les faits, je ferai la déclaration qui s'impose.»

Nous ne savons pas quels autres faits le premier ministre attend, mais il conviendrait de porter à l'attention de la Chambre ces renseignements qui revêtent une grande importance pour le Parlement.

Quant à l'importance de la question, sans avoir lu aucun des nombreux rapports diffusés dans tout le pays, comme Votre Honneur le sait, la conduite de ces deux ministres a donné lieu depuis quelque temps à

bien des conjectures dans les journaux et dans les autres organes de diffusion comme la télévision et la radio.

En ce qui concerne l'urgence de la question, si Votre Honneur me le permet, et étant donné que nous sommes au dernier jour avant l'ajournement...

Le très hon. M. Pearson: C'est ce que vous pensez.

M. MacEwan: C'est ce que le leader de la Chambre a dit hier soir. Le premier ministre voudra peut-être le consulter.

Le très hon. M. Pearson: Il a dit qu'il l'espérait, mais cet espoir n'existe plus maintenant.

M. MacEwan: Fort bien, nous espérons que c'est vrai, car c'est une époque de l'année où il faut espérer. C'est le moment opportun de mettre la question sur le tapis. J'ai exposé les points importants que renferme la motion que j'aimerais présenter. Les ministres en cause n'ont pas fait de déclarations à la Chambre, alors qu'ils auraient pu le faire en posant la question de privilège. Ils ont consenti à faire des déclarations aux journalistes, ce dont je leur sais gré, mais j'estime que la Chambre des communes et le Parlement sont en droit d'obtenir des explications sur des questions aussi importantes concernant des membres du cabinet. Je propose donc, appuyé par le député de Peace-River (M. Baldwin):

La suspension de l'ordre du jour, en conformité de l'article 26 du Règlement afin de discuter d'une affaire d'importance publique pressante.

Comme j'ai déjà exposé les faits, monsieur l'Orateur, je ne reviendrai pas là-dessus.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, permettez-vous un débat sur cette question? Quant à l'urgence et à l'importance publique de cette question, monsieur l'Orateur, je tiens à dire d'abord qu'il importe avant tout que, dans leurs faits et gestes, les ministres de la Couronne soient, comme la femme de César, au-dessus de tout soupçon. Les seules explications données consistent en déclarations faites par les deux ministres à l'extérieur de la Chambre des communes et faute de trouver les mots qui conviennent, je dirais qu'elles ressemblaient étrangement à un rembourrage politique d'un état de choses qui exige des explications.

Une voix: Donnez-nous des faits.

Le très hon. M. Diefenbaker: Aucune occasion ne nous a été donnée jusqu'ici de poser des questions à ce sujet. Comme l'honorable